

de sa jonction avec la Saône. Ils n'avaient plus d'asile ; Rome, dont cette population venait de défendre la cause, lui devait une demeure. Ces bannis étaient des colons romains, en possession de tous les droits attachés à ce titre ; le sénat de Rome enjoignit au gouverneur Lucius Munatius Plancus de bâtir une ville sur le territoire des Ségusiaves, et de la donner pour habitation aux Viennois exilés : il pourvut ainsi au sort de citoyens romains que la guerre avait dépossédés d'une cité romaine. Toute colonie romaine ne pouvait être fondée que par une loi ou par un sénatus-consulte ; cet acte accompli, selon l'opinion la plus vraisemblable, les fondements de la ville nouvelle furent jetés l'an 741 de Rome, 41 ans avant l'ère chrétienne.

L'emplacement, on le sait déjà, fut heureusement choisi. Plancus désigna un plateau sur la plus élevée des collines qui avoisinaient le confluent ; c'était une position militaire. Il voulut faire de la ville nouvelle un boulevard de l'empire, un moyen de contenir des populations belliqueuses et indociles au joug, un centre de civilisation pour la Gaule : cette cité reçut le nom de Lugdunum. Plancus y installa non seulement les colons romains expulsés de Vienne, mais encore des vétérans qu'il y amena de l'Italie : COLONIAS DEDUXIT LUGDUNUM ET RAURICAM, dit le monument de Gaëte. Ainsi, le caractère de Lugdunum a été fixé de la manière la plus authentique, dès l'origine de cette cité ; elle n'était pas une municipe, c'était une colonie. Quels étaient ses droits à ce titre, et en quoi consistait l'état politique de ses habitants, citoyens romains et non ségusiaves ?

§ III. Lorsque l'état politique des colons romains de Lugdunum aura été bien déterminé, il ne restera plus aucun doute sur le but du discours que l'empereur Claude prononça devant le sénat, et sur le caractère historique de la table de bronze : cette tâche est devenue facile, depuis les beaux travaux sur les colonies et sur les municipes de Niebuhr, de Savigny, et surtout de Zumpt, de Madwig et de Guarini. La colonie romaine de Lugdunum n'était en aucune façon dans une condition exceptionnelle ; ce qui avait lieu chez les autres existait aussi chez elle : on a donc des données certaines sur ce point important.